

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2009

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES OUTRE-MER - (n° 1579)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 122

présenté par
M. Yanno-----
ARTICLE 20

À l'alinéa 64, substituer au mot :

« visées »,

le mot :

« visés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.